

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 7 juillet 2014, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.**

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : Le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**14-07-142 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 7 juillet 2014 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**14-07-143 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2014 soit adopté en y ajoutant le point suivant et en y laissant le varia ouvert :

- Office municipal d'habitation Carleton-St-Omer – Nomination de deux membres au conseil d'administration

**14-07-144 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2014, au montant total de 575 187,89 \$ soit acceptée, telle que proposée, tout en retenant le paiement afin d'avoir des précisions relativement à une facture du Groupe Voyer.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2014.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**14-07-145 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2014**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 juin 2014, au montant de 3 333 33 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**14-07-146                    OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION CARLETON-ST-OMER –  
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Carleton-St-Omer représente un montant de 15 437 \$;

CONSIDÉRANT QUE le résultat réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 représente un montant de 14 259 \$;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les états financiers de l'O.M.H. Carleton-St-Omer pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

QUE l'Office municipal d'habitation de Carleton-St-Omer rembourse un montant de 1 178 \$ à la Ville de Carleton-sur-Mer.

**14-07-147                    CENTR'ELLES, COMITÉ D'ACTION DES FEMMES D'AVIGNON –  
DEMANDE D'APPUI (EXEMPTION DE TAXES)**

CONSIDÉRANT QUE Centr'Elles, comité d'action des femmes d'Avignon, a déposé une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière auprès de la commission Municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accorde son appui à Centr'Elles, comité d'action des femmes d'Avignon, dans sa démarche à l'effet d'obtenir une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières adressée à la Commission municipale du Québec pour leur activité exercée au 105, route 132 Est à Saint-Omer.

**14-07-148                    O.T.J. DE SAINT-OMER - NOUVELLE ENTENTE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 08-02-39, à propos d'une contribution financière à l'O.T.J. de Saint-Omer, était imprécise à certains égards;

CONSIDÉRANT les discussions récentes entre les dirigeants de l'O.T.J. de Saint-Omer et la Ville;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution 08-02-39 et de remettre une contribution financière annuelle à l'O.T.J. de Saint-Omer pour un montant de 2 000 \$ pour l'année 2014 avec une indexation pour les années subséquentes de l'ordre de 2 %.

QUE les paiements de cette contribution se fassent au mois de juin de chaque année.

**14-07-149 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 14-05-109 CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT D'UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LA MAISON DES JEUNES DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une erreur sur le type de cautionnement (marge de crédit);

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville abroge la résolution 14-05-109.

**14-07-150 MAISON DES JEUNES DE CARLETON – FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes a fait parvenir à la Ville une demande de cautionnement pour son prêt hypothécaire d'un peu plus de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des précisions ont été reçues par Desjardins Entreprises;

CONSIDÉRANT QU' exceptionnellement, la Maison des jeunes a plusieurs projets en cours;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville accepte de cautionner le prêt hypothécaire de la Maison des jeunes ayant un solde d'un peu plus de 20 000 \$, et sous conditions que la Ville ait accès aux finances de l'organisme.

QUE la Maison des jeunes doit s'engager à ce que leurs finances puissent être analysées en tout temps par la Ville.

QUE monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, soit mandaté pour la signature des documents relatifs à cette caution.

**14-07-151 CONTRAT D'ENTRETIEN AU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC – RÉSULTAT DES OFFRES DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé deux soumissions pour le contrat d'entretien des compresseurs du centre Léopold-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres de service, soient Fixair Québec inc et Cimco Réfrigération, division des industries Toromont Ltée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de Fixair Québec inc. avec leur frigoriste de Québec s'élève à un montant de 13 350 \$ et que celui de Cimco Réfrigération, division des industries Toromont Ltée, avec leur frigoriste de Rivière-au-Renard s'élève à un montant de 16 960 \$;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de Fixair Québec inc. pour le contrat d'entretien préventif des compresseurs du centre Léopold-Leclerc effectué par leur frigoriste de Québec, au montant de 13 350 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2017 inclusivement comme suit:

- Saison 2014 – 2015 : 4 450 \$
- Saison 2015 – 2016 : 4 450 \$
- Saison 2016 – 2017 : 4 450 \$

De mandater monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, pour la signature dudit contrat d'entretien.

**14-07-152 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES MEMBRES**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoit que le mandat des membres du CCU est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuel du CCU a pris fin le 4 juin 2014;

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes comme membres du CCU représentant les citoyens:

- M. André Allard, membre
- M. Régent Leblanc, membre
- M. Sylvain Savoie, membre
- Mme Florence Bouchard, membre

De nommer les personnes suivantes comme représentants du conseil au CCU:

- Mme France Leblanc, représentante
- M. Mathieu Lapointe, représentant

De nommer les personnes suivantes comme président et secrétaire au CCU:

- M. André Allard, président
- M. Samuel Landry, secrétaire

**14-07-153 DEMANDE DE P.I.I.A. – KIMON KLING (330, ROUTE ST-LOUIS À SAINT-OMER)**

Ce dossier est porté à l'étude.

**14-07-154 RÉGULARISATION DE LA RUE PICHETTE – ACQUISITION DES LOTS 3 887 755 ET 3 887 756, MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire acquérir les lots 3 887 755 et 3 887 756 qui font partie de l'emprise de la rue Pichette;

CONSIDÉRANT QUE ces lots appartiennent à mesdames Chantal Allard et Suzanne Allard;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Allard a signifié son intérêt de céder ces lots à la Ville de Carleton-sur-Mer le 13 juin 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

D'acquérir, pour la somme de 1 \$, les lots 3 887 755 et 3 887 756, du cadastre du Québec, dans la rue Pichette appartenant à mesdames Chantal Allard et Suzanne Allard.

D'autoriser l'administration municipale à mandater Me Gaël Tremblay, notaire, afin de procéder au contrat notarié requis concernant l'acquisition des lots 3 887 755 et 3 887 756, du cadastre du Québec.

QUE messieurs Danick Boulay, directeur général et greffier, et Denis Henry, maire, soient autorisés à signer les documents requis à cet effet.

**14-07-155 RÉFECTION DE LA ROUTE 132 – DEMANDE AUPRÈS DU COMITÉ APPROBATEUR DES PROJETS DU MTQ**

CONSIDÉRANT QU' en raison de l'état de la chaussée sur le boulevard Perron (route 132) pour le tronçon situé entre la rue du Quai et la rue de la Fabrique, le ministère des Transports (MTQ) souhaite peut-être y effectuer une intervention à court terme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) son plan d'intervention et une demande dans le cadre du PIQM pour le remplacement de certains segments de ses conduites situées sur ce même tronçon du boulevard Perron;

CONSIDÉRANT QUE des représentants régionaux du MTQ et des représentants municipaux ont déjà tenus plusieurs rencontres afin de coordonner les besoins et les démarches à franchir pour un projet conjoint;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer réalisera différentes célébrations et activités lors de l'année 2017, année de son 250<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville informe le MTQ d'éviter toutes interventions particulières du ministère lors de l'année 2017.

QUE la Ville demande au MTQ de soumettre le plus rapidement possible le projet de refonte de la route 132 (section entre la rue de la Fabrique et la rue du Quai) au nouveau comité approbateur dont nous avons appris récemment sa présence.

QUE la Ville demande au MTQ d'allouer les ressources nécessaires, le plus rapidement possible, pour la réalisation de notre projet conjoint.

QUE la Ville transmette cette résolution à la direction régionale du MTQ.

**14-07-156 TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY PEE-WEE DE QUÉBEC – APPUI À LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE PEE-WEE CC DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du hockey CC de la Baie-des-Chaleurs désire participer au prochain Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du hockey CC de la Baie-des-Chaleurs sollicite l'appui de toutes les municipalités de la Baie-des-Chaleurs lors de l'inscription de l'équipe qui se fera en juillet prochain;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer donne son appui à l'équipe Pee-Wee CC de la Baie-des-Chaleurs pour sa participation à la 56<sup>e</sup> édition du Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec qui se déroulera du 11 au 22 février 2015.

**14-07-157 VÉLO QUÉBEC – DEMANDE DE MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la Route verte traverse le territoire de Carleton-sur-Mer et, à partir de la promenade des Acadiens, direction est, il emprunte la rue Charles-E.-Bernard et le deuxième rang;

CONSIDÉRANT QUE cette route, dédiée aux vélos, doit emprunter un tracé sécuritaire et sur lequel on retrouve quelques services de base;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années le tronçon de la route 132 situé entre la sortie est de la promenade des Acadiens et le centre-ville de Maria est pourvu d'accotements et offre plus de services que le tracé du deuxième rang;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a rencontré, en compagnie de la municipalité de Maria, monsieur Louis Carpentier, directeur du développement de la Route verte à Vélo Québec, ainsi qu'un représentant du ministère des Transports du Québec pour analyser cette option de modification du tracé de la Route verte;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au directeur du développement de la Route verte à Vélo Québec de modifier le tracé de façon à ce qu'il emprunte la route 132 à partir de la promenade des Acadiens jusqu'à la limite est de la ville.

#### **AUTRES SUJETS :**

#### **14-07-158                    OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION CARLETON-SAINT-OMER – NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT la disposition de nomination de membres par la Ville prévue aux lettres patentes de l'Office municipal d'habitation de Carleton–Saint-Omer;

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville nomme comme membre au sein de l'OMH monsieur Normand Parr, deuxième élu, et monsieur Bertrand Johnson, à titre de citoyen

#### **14-07-159                    PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE – LE LUNDI 4 AOÛT, 20 H, SALLE LAVOIE-ST-LAURENT**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 4 août, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

#### **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

#### **14-07-160                    PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Quatorze (14) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

#### **14-07-161                    LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 59, monsieur Mathieu Lapointe propose de lever la séance.

Accepté.